

somme assez rondelette. Or il ne peut déduire aucuns frais d'entretien et de fonctionnement de sa voiture.

En ce qui concerne les déplacements, l'ouvrier ne peut en déduire les frais. A mon avis, les ouvriers qui travaillent dans des ateliers ont autant droit à se rendre à des colloques et à des réunions syndicales, et à pratiquer la démocratie industrielle, que les hommes d'affaires à assister à des congrès. Si un homme d'affaires est autorisé à faire des déductions au titre de déplacement et d'affaires, pourquoi pas l'ouvrier? Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas droit au même privilège? Ce qui est bon pour l'un devrait l'être pour l'autre.

Voyons donc quelques autres questions. Et les réceptions? Si un homme d'affaires invite quelqu'un à une réception en vue de conclure une vente, de faire des affaires ou d'exercer sa profession ordinaire, tout va bien, il peut déduire ces dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu. Toutefois, si Joseph invite Henri, son camarade d'atelier, à une réception en vue de le recruter dans la caisse populaire ou de discuter une question touchant leur gain-pain mutuel à l'atelier, peut-être même une question syndicale, et si Joseph offre une bouteille de bière ou deux à Henri, cette dépense n'est pas déductible, pourtant, les liqueurs fortes qu'offre l'homme d'affaires sont déductibles aux fins d'impôt sur le revenu. Si cela est permis, notre société est injustement organisée. Peut-être ni l'une ni l'autre de ces dépenses ne devraient-elles être déductibles, mais si l'une l'est, l'autre devrait l'être aussi.

A cet égard, nous pourrions réaliser des épargnes considérables, parce que la bière ne coûte pas aussi cher que les comptes de dépenses élevés des hommes d'affaires. Je connais bien des gens qui travaillent en atelier. Un grand nombre ont fréquenté les écoles de recyclage ou suivi des cours du soir afin de se perfectionner dans leur emploi; ils ont participé à des programmes d'apprentissage ou ont appris le fonctionnement de nouvelles machines. Ils ont affiné leurs talents et amélioré la contribution qu'ils peuvent apporter de façon générale, dans leur travail et à la société. En effet, ils se sont perfectionnés ou, si vous voulez l'exprimer autrement, une plus-value a été enregistrée.

Si nous devons appliquer les mêmes règles qu'on applique à la plus-value sur la propriété, le supplément que gagne le travailleur par suite de son propre perfectionnement ne devrait pas être frappé d'impôt; il devrait toucher l'augmentation complète, libre d'impôt. Somme toute, le spéculateur sur les terrains obtient le même résultat en haussant la valeur de la propriété qu'il négocie. L'être humain est-il moins important qu'une pro-

priété? Toutefois, notre régime fiscal n'est pas orienté en ce sens.

Par exemple, examinons la question de la dépréciation. La maison du travailleur est en quelque sorte son usine. On lui dit que s'il achète une lessiveuse, ou encore une bonne cuisinière, il réalisera certaines économies. Pourquoi ne peut-il pas réclamer la dépréciation de ces machines comme l'homme d'affaires calcule la dépréciation des machines de son entreprise? Si la dépréciation à l'égard des machines utilisées dans les affaires s'applique à l'égard de l'impôt, pourquoi une dépréciation à l'égard des machines employées au foyer ne s'appliquerait-elle pas aussi? La plupart d'entre nous croient que le foyer est pour lui le moyen d'élever une belle famille canadienne. Pourquoi le travailleur ne pourrait-il pas déduire les intérêts qu'il a dans son foyer? L'homme d'affaires, lui, peut déduire ses intérêts dans la profession ou l'entreprise de son choix.

Le travailleur ne peut réclamer qu'une très faible allocation pour ses vêtements de travail ou ses outils dont il a absolument besoin dans l'exécution de sa tâche. Ces articles indispensables à son travail ne peuvent être déduits aux fins de l'impôt sur le revenu, tout comme les livres du professeur d'université ne sont pas déductibles. La chose est tout à fait ridicule. Pouvez-vous imaginer un professeur qui ne lise pas? Pourtant ses livres ne sont pas déductibles. Par contre, tout divertissement extravagant donné sous prétexte d'affaire est déductible.

Il ne serait peut-être pas possible d'accorder des déductions dans tous ces domaines. Une incroyable comptabilité pourrait s'imposer en vue de rendre notre régime fiscal équitable. Peut-être devrions-nous alors voir à ne rien rendre déductible. Le travailleur ne s'en ressentirait pas puisqu'à l'heure actuelle très peu de déductions lui sont permises. Cependant, tout le monde serait certainement traité sur le même pied. J'imagine que le gouvernement économiserait ainsi beaucoup d'argent et augmenterait considérablement les revenus qu'il obtient avec les impôts.

La Commission Carter a tenté d'aborder ce problème. Elle a examiné la situation. Elle a constaté que bien des gens mènent grand train au pays. Elle s'est rendu compte que c'était mauvais en grande partie et qu'il fallait des correctifs. Elle a tenté d'apporter un changement en recommandant des limites aux dépenses d'un homme d'affaires; elle a proposé une somme quotidienne déterminée pour les hôtels, pour un nombre spécifique de voyages par année, et autres propositions du genre. A mon avis, c'est une formule inapplicable. Il s'agit de l'une de ces situations sur laquelle il est presque impossible de légiférer